Aywaille *

CLDR D'AYWAILLE

Procès-verbal: SEANCE DU 11.03.2024

0. Présences

Mandataire	s communaux			
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR				
CARPENTIER Pascal	HENRY René			
TOUSSAINT Michaël	BENOIT Julie			
DOHET Alain	GILSON Marc			
Membre	es citoyens			
BARTHOLOME Michel	PARMENTIER Robert (excusé)			
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent			
RESTEIGNE Stéphanie	ZANGL Stéphanie			
BRAHY Bernadette	LAHAYE Geneviève (excusée)			
HOURLAY Andrée	HODY Thierry (excusé)			
VAN DER EECKEN Jean Luc	THEUNISSEN Pierre			
NISSEN Éric	LISMONDE Ariane			
DECLERCQ Jean Marie (excusé)	TIRIONS Fernand			
HUART François	HOCQUET André			
LALLEMAND Anne	SOUGNEZ Cédric			
BAPTISTE Benoit	CHARNEUX Christophe			
BRONDOIT Marc	PAULIS Colette			
TENRET Jeanne-Marie	FLOHIMONT Marie-Paule			
DEPREAY Virginie				
Employé a	administratif			
_	OME Valérie de bureau			
Agents d	lu GREOVA			
_	EL Julie éveloppement			
ANGELE	TTI Amelia giaire			
DELVENN	IE Ghislaine			
Kesponsac	ole de projets			

1. Approbation du PV du 17 octobre 2023

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le PV du 17/10/2023. Dont acte.

2. Introduction par le Président de la CLDR, M. DODRIMONT

M. *DODRIMONT* introduit la réunion, souhaite la bienvenue et remercie chaque membre pour leur présence à cette première réunion CLDR de l'année 2024. Il explique que la CLDR se réunit, entre autres, dans le cadre de la modification de deux fiches-projets au sein du lot 2. Un document est distribué, en cette séance, aux membres présents de la CLDR (cf. annexes). Ce document, présenté sous forme de synthèse, reprend l'ensemble des fiches-projets du PCDR.

3. Présentation des résultats du sondage concernant le classement des FP immatérielles

Mme NOËL recontextualise, d'une part, les fiches immatérielles et, d'autre part, présente les résultats quant à leur classement. Pour rappel, les fiches immatérielles sont des fiches du LOT 0 non-réalisées ou lancées avant la validation du PCDR par la région. Ces fiches, anciennement en LOT 0, ont dû être redistribuées en immatérielles au sein des LOT 2 ou 3. Ces fiches ne peuvent pas être classées en LOT 1 car, au vu de leur contenu trop vague, elles ne pourraient pas faire l'objet de pré-études et pré-estimatifs (obligatoires pour les fiches du LOT 1). Au total, 17 membres de la CLDR ont participé à ce sondage mené du 12 décembre 2023 au 07 janvier 2024.

Voici les résultats du classement des fiches dites immatérielles :

		G
Fiches-projets immatérielles	Priorisation	P
ENTITE, Créer une plateforme communale de mise en contacts/entraide pour soutenir des initiatives citoyennes.	LOT 2.4	N. S.
ENTITE, Développer un « repair café vélo » en collaboration avec le PCS.	LOT 3.5	
ENTITE, Panneauter les chemins dits « utiles » en français/wallon avec l'aide des bénévoles du groupe « Sentiers et Chemins vicinaux ».	LOT 3.7	
NTITE, Soutenir la création d'un Groupe d'Achat Commun GAC) pour l'énergie.	LOT 2.2	

4. Proposition: scission de la FP relative au hall-relais agricole en deux (Ghislaine DELVENNE)

Après relecture de la fiche-projet 2.6 ENTITE, Doter la commune d'un hall-relais agricole destiné au circuit court en OVA, des commentaires reçus par mail et réflexions lors de la dernière CLDR, il s'est avéré judicieux de revoir celle-ci en la scindant en deux. En effet, si la fiche concerne un hall-relais destiné à développer des circuits courts de valorisation agricole, il ne peut pas y avoir plus d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur (cf. définition circuits courts). Le hall ne pourrait, dès lors, pas abriter de l'artisanat ou autres produits non alimentaires. Il y avait de la confusion entre ce projet de hall-relais agricole (alimentaire) et le projet d'"e-commerce" en soutien à l'activité économique OVA (tous produits confondus). Ce sont deux approches qui touchent des objectifs et moyens différents à mettre en place. D'où la proposition de scinder la fiche en deux pour d'une part, respecter les demandes motivées en groupes de travail pour du circuit-court, et d'autre part, conserver un appui pour le projet DIGITAL Wallonia et la création d'une plateforme logistique nécessaire au développement de l'e-commerce en OVA.

Voici les deux intitulés proposés :

- ENTITE, Doter la commune d'un hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA (émanant des citoyens en groupes de travail et remarques faites lors de la CLDR quant à la dénaturation du projet initialement proposé en groupes de travail).
- ENTITE, Doter le projet d'e-commerce, en soutien à l'activité économique OVA, d'une plateforme logistique (en lien avec le projet DIGITAL Wallonia : OVA connectée).

Mme NOËL passe la parole à sa collègue, Mme DELVENNE, responsable de projets au GREOVA dont le projet DIGITAL Wallonia: OVA connectée 2022-2024 auquel le GREOVA a répondu il y a deux ans. L'objectif de ce projet étant de répondre à une demande de mieux consommer avec une facilité pour pouvoir le faire. Cet appel à projets a également l'objectif de remédier à la fracture numérique de la région OVA et à augmenter la maturité numérique des petits et grands acteurs économiques (producteurs, artisans, indépendants, commerçants, etc.). Le projet se décline en trois actions principales:

- Recenser les acteurs économiques* (via la plateforme CRAFT, gratuite, à laquelle les quatorze communes du GREOVA ont adhéré). Actuellement, +/- 3.000 AE* sont référencés. L'objectif étant d'arriver à 5.000.
- 2. Accompagner les acteurs économiques dans le développement de leur maturité numérique. Dès avril 2024, les AE en OVA pourront bénéficier d'un premier cycle de formations, en présentiel, gratuites pour leur permettre de s'autonomiser dans leur maturité numérique. Les thématiques seront axées sur l'initiation et la formation à Facebook, Canva, Instagram, Intelligence Artificielle, e-commerce, cybersécurité, etc.
- 3. Renforcer et faciliter les habitudes commerciales des clients (tant citoyens que visiteurs). Le GREOVA aimerait développer un projet pilote, l'e-commerce en OVA, en créant une plateforme logistique au sein de la Commune d'Aywaille à destination de toutes les Communes en OVA.

Cette plateforme se situerait au sein d'un bâtiment dans le zoning d'Harzé, point assez stratégique. Comment cela fonctionnerait? Les consommateurs feront leurs commandes auprès de commerçants qui ont un site de vente en ligne. Ensuite, leurs commandes seraient centralisées auprès d'un logisticien qui les collectera pour les livrer au domicile des consommateurs. Cette plateforme permettrait une promotion optimale des produits de proximité. En effet, les habitudes de consommation ont changées, notamment, suite à la *COVID-19*: acheter en ligne et consommer local. Cette troisième action pourrait être subsidiée dans le cadre du PCDR, c'est pourquoi, une fiche a été créée.

L'appel à un logisticien n'est pas gratuit. Le *GREOVA* jouant un rôle de coordinateur et de facilitateur, a fait la demande de subsides auprès du *Ministre BORSUS* pour couvrir dix-huit mois de loyer du bâtiment mis à disposition par la *SPI*, couvrir le personnel qui lancerait ce projet et les frais de communication. En ce qui concerne la pérennisation, le logisticien devra définir un tarif avec les parties prenantes. En outre, le GREOVA a répondu à un appel à projets dans le cadre duquel l'*Université de Liège* ferait partie des partenaires experts qui réaliseraient des études sur les besoins, flux, lieux stratégiques, etc. En outre, elle observerait le projet pilote et pourrait le transposer à toutes les régions de Wallonie si celui-ci est un succès.

Dans un futur lointain, une collaboration serait envisagée avec la *Ceinture Alimentaire Liégeoise* et le *Logisticien Liégeois*. Cependant, le projet en est toujours à ses prémisses.

Un membre relève la question de la fracture numérique. En effet, les personnes âgées représentent une cible importante qu'il serait dommage de ne pas desservir. Mme BARTHOLOME rappelle que les *Espaces Publics Numériques* existent et que ceux-ci pourront les aider à accéder à ce service.

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, les deux fiches-projets émanant de la fiche : 2.6 *ENTITE, Doter la commune d'un hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA* et 2.7 *ENTITE, Doter le projet d'e-commerce, en soutien à l'activité économique OVA, d'une plateforme logistique*. Dont acte.

5. Proposition: modification de la FP espace polyvalent (Amélia ANGELETTI)

Mme ANGELETTI, stagiaire au GREOVA et étudiante en Géographie à l'Université de Liège.

La fiche 2.1 AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent a été renommée par Mme ANGELETTI pour 2.1 AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry. Cette nouvelle dénomination est le résultat d'une longue réflexion (le Powerpoint, utilisé en séance, se trouve dans les annexes de ce document).

Mme ANGELETTI ne connaissant en rien la commune, ni les PCDR, a pris connaissance de la fiche 2.1 et de sa situation. Elle trouvait qu'il était dommage de simplement prévoir une dalle en béton alors qu'il est possible de faire autre chose au niveau du parc communal Louis Thiry (malgré la zone inondable). Le but étant de retrouver la même place et le même rôle d'antan mais avec des idées de conception différentes. La réflexion s'est donc orientée vers l'adaptation et non la fatalité liée à sa localisation en zone inondable. Mme ANGELETTI pose une question, à savoir : et si les zones inondables devenaient des lieux d'innovation importante? Fuir toutes les zones inondables de Wallonie reviendrait à fuir la Wallonie. Pourquoi est-ce intéressant de rentrer ce type de projets dans le cadre du PCDR d'Aywaille? Ce projet colle totalement au Développement Rural, il prend en compte les enjeux liés au changement climatique, verra le jour à une échelle raisonnable et occupe la fonction loisir (zone de parc).

Ensuite, Mme ANGELETTI passe à la présentation de la notion d'Aléa d'inondation, de Vulnérabilité et de Risque. Un aléa est un phénomène naturel, tel qu'il est, au vu des conditions géomorphologiques et climatologiques d'un site. Dans le cas du projet de kiosque, l'aléa est le fait d'être localisé dans le lit majeur du sous-bassin versant de l'Amblève. Les inondations existent et on ne peut rien y faire. En revanche, la Vulnérabilité reprend les infrastructures et autres éléments susceptibles d'être touchés par l'Aléa. Le risque est alors induit par le fait qu'il y a une certaine vulnérabilité dans un site (par exemple : un volcan au milieu de nulle part, s'il ne touche personne, ne présente aucun risque). Si on veut diminuer un risque dans une zone, on ne sait avoir de contrôle que sur la Vulnérabilité du territoire. L'infrastructure peut donc être adaptée, par exemple, en favorisant l'infiltration, en faisant en sorte qu'elle ne constitue pas un obstacle pour les courants et qu'elle ait une certaine résistance mécanique. Toute ceci permettra d'améliorer l'adaptation du territoire, sa résilience.

En France, par exemple, pays fortement adapté à son territoire, ils construisent des immeubles pouvant résister à toutes sortes d'Aléas tels que les inondations. En Belgique, le territoire est beaucoup moins sensible à ces enjeux, ce qui s'est avéré être dramatique lors des inondations de juillet 2021. Suite à ces évènements, le SPW a développé un référentiel, aide à la conception, qui présente une certaine expertise dans le milieu de l'adaptation du territoire. A Hotton, un kiosque présentant toutes les caractéristiques recherchées, construit en même temps que celui d'Aywaille, a fait ses preuves en juillet 2021. En effet, malgré sa présence sur une plaine inondable, il n'a pas été impacté. L'idée étant de s'en inspirer grandement. Dès lors, Mme ANGELETTI souhaiterait proposer, entre autres, ces aménagements pour le futur kiosque :

- Surélever le kiosque ;
- Prévoir un dallage semi-perméable ou laisser le sol nu ;
- Proposer une certaine autonomie en termes d'électricité (ex. : panneaux photovoltaïques) ;
- Permettre le stockage dans le toit de matériel sono ou prévoir la délocalisation du stockage du matériel.

En résumé, l'espace polyvalent résilient Louis Thiry comme Mme ANGELETTI l'a renommé, est une réponse aux objectifs du Développement rural qui apporte une conception innovante dans le domaine de l'aménagement et un compromis entre la volonté de reconstruire un espace polyvalent et le besoin de rendre le territoire résilient puisque c'est devenu essentiel. La renaissance de cet élément patrimonial fort adapté aux changements globaux peut devenir une source d'inspiration soit pour d'autres projets d'Aywaille soit pour d'autres Communes (ou à une échelle encore plus grande). En outre, il constituerait un hommage aux victimes des inondations de juillet 2021, idée émise par M. DODRIMONT. Ce projet permettra également de sensibiliser les citoyens afin qu'ils mettent en place, eux-mêmes, des aménagements afin de se prémunir et donc être moins vulnérables. M. NISSEN insiste sur l'importance de la polyvalence du nouveau kiosque.

M. *DODRIMONT* remercie Mme *ANGELETTI* pour le travail fourni ainsi que pour la présentation de ce projet plein de bon sens. Mme *ANGELETTI* a rédigé un document retraçant ce qui a nourrit sa réflexion, celui sera annexé à ce procès-verbal.

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, la modification de la fiche-projet. Dont acte.

6. Approbation du rapport annuel 2023 de l'ODR

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le rapport annuel 2023 de l'ODR. Dont acte.

7. Divers

Dans un contexte post-inondations, un appel à projets VIS MON VILLAGE! a vu le jour.

Avec l'appel à projets VIS MON VILLAGE! la Fondation et la Wallonie souhaitent soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village. Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 27 mars prochain. Mme NOËL rappelle que le formulaire à compléter est très simple et qu'il s'agit d'une source de financement intéressante pouvant aller jusque 5.000€/projet. Le document de présentation et le formulaire de participation seront annexés à ce procès-verbal.

8. Conclusion

<u>Projection souhaitée pour les prochains mois</u> :

- Courant 2024: écriture du cahier des charges par la commune pour désigner un auteur de projet pour le LOT 1, finalisation de la rédaction des fiches-projets par le GREOVA, révision de l'analyse socio-économique et compilation des six parties du document PCDR. Il faut que la CLDR garde à l'esprit que la procédure n'est pas mise en pause et que le travail se poursuit en interne, sans que cela nécessite une consultation. La CLDR sera consultée pour effectuer des visites relatives aux fiches du LOT 1 et, ensuite, pour prendre connaissance des plans proposés par le bureau d'études défini.
- Fin 2024 premier semestre 2025: finalisation définitive du PCDR et présentation au Pôle d'Aménagement du Territoire pour validation (et lancement de la fiche 1.1).

M. DODRIMONT remercie tous les membres pour leur présence et lève la séance.

Fin de la réunion à 22h00.

Philippe *DODRIMONT*,
Président

Valérie *BARTHOLOME*, Secrétaire de la CLDR

Documents distribués en séance :

1. Synthèse des fiches-projets :



GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

Asbi GREOVA

COMMUNE D'AYWAILLE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Synthèse des Fiches-projets LOTS 0, 1, 2 & 3

Fiches-projets

LOT 0 (réalisées et/ou en cours)

Les fiches du LOT O sont de petits projets qui devront être réalisés par la Commune sur fonds propres ou via de initiatives citoyennes. Ces fiches ont toutes été réalisées ou ont débutées en cours d'élaboration du PCDR (câd avan validation du PCDR par le Gouvernement valloir).

ENTITE, Promouvoir les acteurs locaux via les initiatives existantes afin de valoriser la région OVA.

Actuellement, dans le cadre du projet Digital Wallonia développé au GREOVA, différentes actions sont mises en place afin de promouvoir les commerçants en OVA (producteurs locaux, HoReCa, commerçants, etc.). La Commune d'Aywaille a adhéré à l'outil (GRAT en 2022; cet outil (gratuit) permet de promouvoir les acteurs locaux grâce à un Widget. Les producteurs pourront bénéficier, dans cet outil, d'un espace pour modifier, eux-mêmes, leurs données. Pour les commerçants non-connectés, il est prévu d'organiser des conférences et des formations afin de les digitaliser et leur permettre un mélieur développement numérique, essentiel de nos jours.

ENTITE, Poursuivre l'installation de bancs sur la commune et sensibiliser à leur préservation

Les fabriquer avec des billes de chemin de fer fixées au sol (matériaux lourds), imputrescibles et difficiles à vandaliser imaginer des formes ludiques, durables et attrayantes, proposer aux scouts/patro de les customiser.

ENTITE, Elaborer une charte de la ruralité. (Projet réalisé, un groupe de travail s'est tenu le 20 octobre 2022)

ENTITE, Sensibiliser les citoyens à la verdurisation du territoire et au retour de sa biodiversité.

- Initiatives du PCDN (label Jardin Nature, par ex.);
- Organiser une journée de la fleur :
- Fleurir comme devant l'église de Dieupart et le Pont de Remouchamps: Deigné, la route de Spa, le tournan de Bignoul, etc.;
- Promouvoir une meilleure technique de tontes de haies le long des routes ainsi que les tontes tardives.

ENTITE, Créer un PCDMD, Plan Communal de Développement de la Mobilité douce, basé sur des Groupes de travail (sujets : les vélos, les piétons, les transports en commun et l'accessibilité des personnes handicapées). Une attention particulière sera apportée à la mise en place d'une collaboration avec l'asbl Almagic et la création d'un Conseil

ENTITE, Rédiger une charte de la mobilité pour mieux appréhender et accepter les besoins de chaque usager. (Proje réalisé, un groupe de travail s'est tenu le 2 mars 2023)



AWAN, Dissuader la circulation non locale de passer par les Crètalles : voirie de desserte locale qui devient une voirie de transit. Les infrastructures actuelles ne sont pas assez efficaces pour les citoyens. Ils souhaiteraient que d'autres aménagements voient le jour afin de décourager les automobilistes à emprunter cette voirie comme raccourci. (Réflexion toujours en cours au niveau du service mobilité, beaucoup d'aménagements ont déjà été foits)

ENTITE, A réitérer si l'occasion se présente au niveau communal : Aywaille a lancé un appel à projets début 2020 afin de venir en aidé à un nouveau commerçant. L'objectif était de répondre à un maximum de critères établis dans le cahier des charges (nature des produits vendus, origine des produits, etc.). Le commerçant répondant au plus de critères a pu profiter d'un bail avec un lover progressif. Il s'agit du magasin Brut et Bon.

ENTITE, Inciter les commerçants à rejoindre l'association des commerçants afin de constituer, à nouveau, un groupe actif dans la commune et permettre l'organisation de diverses actions (Un audit marketing a été réalisé en 2021 pour veuir en aide un commercants. marché remonté par une société et etre ne.

AYWAILLE, Envisager avec le gestionnaire de la piscine et du hall omnisports (AGISCA) et en collaboration avec le CPAS, l'utilisation des douches de ces infrastructures afin de permettre aux personnes sans eau, sans chauffage ou simplement de passage de se lover (concept de douches sociales).

Intégrer ce service social en ce lieu règle le problème de l'absence d'un service communal d'entretien. En effet, il préférable, par praticité et pour un entretien régulier, d'attacher les douches à un bâtiment communal plutôt que de les mettre à un autre emplacement dans le parc, loin de tout. Toilettes déjà existantes, prévoir une signalétique. La Commune a répondu à un appel à projett spécifique, suite aux inondations, pour la rénovation de la piscine. Elle est en attente du retour de décision. (Protet retenue aux la Réplan wallonne, dossiée en cours)

ENTITE, Insuffler de manière positive la disparition progressive de nuisances au sein du cadre de vie :

- Equiper « mieux » les lieux naturels sensibles à la pollution (Heid des Gattes, Ninglinspo, rue du Halage_): mise à disposition de sacs pour les promeneurs et pour les déjections canines, installation des poubelles originales customisées et inicitantes, obsechent de panneaux anti-crottes.
- Forer des cendriers sur les façades des bars et restaurants privés (moyennant l'autorisation des propriétaires) et assurer leur entretien régulier.
- Pallier les nuisances sonores (feux d'artifices, barbecues tardifs, etc.). (Projet réalisé et en-cours)

ENTITE, Sécuriser les quartiers sujets à vandalisme, rixes ou insécurité (Gare d'Aywaille, arrêts de bus, Voie des Aulnes Menhir de Deigné…):

- Via un renfort de l'éclairage public ;
- Via seulement si grilles existantes une fixation de tranches horaires de fréquentation à respecter (dans les parcs, par ex.). (Projet réalisé et en-cours, caméras et éclairage public)

ENTITE, Activer une gestion plus efficace des déchets :

- Instaurer des compostes collectifs de quartier à double sens (l'un amène ses déchets, l'autre repart avec du compost – gestion à céder à Intradeli):
- Nettoyer régulièrement des entrées parfois insécurisantes des chantoirs ; (Partenariat avec spéléo, suit aux inondations)
- Placer davantage des caméras près des points de collectes de vêtements, PMC, verres...; (Projet réalisé et en-cours)
- Customiser les poubelles pour les rendre plus attractives en collaboration avec le CCE, Conseil Communal des Enfants.

ENTITE, Soutenir downtrage la vie citoyenne, sportive et socioculturelle : valoriser le partenarist privé/public pour forganisation d'évènements, multiplier les Journées annuelles de la convivialité (une tournante dans chaque entité), resusciter un intérêt pour le bénévoiat [jeune comme moins jeune), redynamiser les somités de quartiers organisateurs d'évênements (réolisé, budget participatif vio le PCS), organiser des activités de type Interville entre villages/communes, développer puis d'activités avec le center Croix-Rouge de Noneveux (réolisé, activités avec les villages/communes, développer puis d'activités avec le center Croix-Rouge de Noneveux (réolisé, activités avec les des la control requirement de la control de la con



MMA, Alineurs Non Accompagnés), mettre en place des projets intergénérationnels avec l'aide du Conseil Communal des Alnés (CCA) (réalisé, jeunes qui organisent des activités intergénérationnelles avec les alinés), investir d'autres lieux d'activités (comme les églises, même si elles ne sont pas désacralisées // Projet communal en cours au sein de l'église désacralisée d'Houssonloge, activités ponctuelles organisées à l'église de Dieupart, au château de Dieupart, à la brasserie Elfique, au Château de Harré—i, diversifier Toffre culturale pour tous les âges (envisager) à cet effet de nouveaux espaces), créer un cinéma d'été via des projections ponctuelles en plein air, créer une balade pieds nus, développer un projet sportif pour PMR ou personnes en situation de handicap (équipement adapté, entraîneur compétent) et une promenade plane y adaptée.

ENTITE, Sensibiliser à la pratique du vélo, identifier et solutionner les problématiques dues à la mixité cyclo-piéton et lever les freins qui empêchent d'embrasser ce mode de déplacement plus sobre (ex. : émancipation, balades guidées, etc.). La pratique du vélo peut être freinée à cause de : danger, perte, préjugés, pensée dominante, la passivité, etc. Des actions servient prévues lors de la semaine de la mobilité afin d'intiter les citoyens à abandonner progressivement la voiture au profit du vélo. (Projet réalisé et en-cours, cf. sensibilisation et activités organisées lors de la Semaine de la seasonnel.)

Exemple: système d'échanges, location « un vélo pour 10 ans », nouvelle collaboration avec Pro-vélo (dans les écoles notamment) pour former les enfants à la connaissance du code de la route et leur apprendre comment bien se positionner sur la voirie, etc.

ENTITE, Revoir l'ensemble des passages piétons : les entretenir, les sécuriser, les éclairer et les réhabiliter. (Projet réalisé et en-cours, cellule mobilité qui s'occupe de la révision des passages piétons communaux).

ENTITE, Promouvoir les projets alternatifs, à la voiture individuelle, existants notamment, pour les personnes âgées et celles sons véhicules (ex. : le bus Aquamobil). Prêter une attention particulière à une communication impactante (ex. paration d'un article dans le bulletin communal) afin d'avertir la population un maximum des services proposés.

ENTITE, Reproposer aux propriétaires (souvent privés) de surfaces commerciales vides de mettre en avant ces dernières afin de mieux valoriser les producteurs locaux de la région (ex.: magasins éphémères de produits locaux). Il serait intéressant de demander aux propriétaires de coller des affiches promotionneilles sur les vitriens afin de combier le vide d'un magasin. (Réalisé, dans le cadre de la réfection de la place, la vitrophanie (marquage adhésif paque qui hobille les surfaces vitrées à partir d'imprimés) des locaux commerciaux vacants/vides sera employée.

La commune pourrait imaginer des incitants financiers — plan de relance, augmentation de la prime allouée aux commercants aui veulent s'implanter dans le centre (iusau'à 8.000€ pour l'ouverture ou la réorientation d'activité).

ENTITE, Envoyer un courrier à l'attention des commerçants afin d'éteindre ou du moins réduire l'éclairage des magasins la nuit. (Cette action, inscrite dans le PAEDC, Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat, sero l'éte de neueron expendies pessals.)

ENTITE, Favoriser l'information concernant les parkings disponibles sur la commune. (Réalisé, de nombreux panneau indicatifs ont déjà été placés)

ENTITE, Conscientiser les night shops, stations-services et autres magasins fermant tard de vendre des produits locaux ou des plats préparés de traiteurs locaux

L'abjects sera de dépanner les citayens n'ayant pas eu le temps de faire leurs courses (via un courrier officiel de la Commune les incitant à choisir des produits locaux pour leurs étalages). (Instaliation de distributeurs locaux de box « sains » avec des produits locaux)

2



Fiches-projets	Priorisation
LOT 1	
fiche 1.1 sera la première fiche activée, après validation du PCDR par le Gou LOT 1, souvent conséquents, sont les projets souhaités endéans les 3 ^{tra} ann	
AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens.	LOT 1.1
AYWAILLE, Réaliser un réseau de chaleur destiné à différents bâtiments communaux.	LOT 1.2
ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien.	LOT 1.3
LOT 2	
2012	
ojets souhaités entre la 4**** et la 6**** année de validité du PCDR. Si des oppo era toujours possible d'avancer la réalisation de ces projets. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent. A Revoir/renommer ? « Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thirjy » ?	rtunités se présentent, entre temps
ojets souhaités entre la 4 ^{tre} et la 6 ^{tre} année de validité du PCDR. Si des oppo era toujours possible d'avancer la réalisation de ces projets. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent. Revoir/renommer ? « Reconstruire un espace polyvalent	
ojets souhaités entre la 4*** et la 6*** année de validité du PCDR. Si des oppoera toujours possible d'avancer la réalisation de ces projets. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent. Aewoir/renommer? «Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry »? (Cf. Ordre du jour - CLDR mars 2024) ENTITE, Soutenir la création d'un Groupe d'Achat Commun (GAC)	LOT 2.1
ojets souhaités entre la 4 me et la 6 me année de validité du PCDR. Si des opporter toujours possible d'avancer la réalisation de ces projets. AYWAILLE, Reconstruire un espoce polyvalent. Revoir/renommer 2 « Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry » ? (Cf. Ordre du jour - CLDR mars 2024) ENTITE, Soutenir la création d'un Groupe d'Achat Commun (GAC) pour l'énergie. (INTINSSERVE)	LOT 2.1 LOT 2.2



ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA.	
→ <u>Scinder en 2</u> ? 2.6 a. ENTITE, Doter la commune d'un hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA. 2.6 b. ENTITE, Doter le projet d'e-commerce, en soutien à l'activité économique OVA, d'une plateforme logistique. (Cf. Ordre du jour - CLDR mars 2024)	LOT 2.6
AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux.	LOT 2.7
LOT 3	
il sera toujours possible d'avancer la réalisation de ces projets. ENTITE, S'adapter et atténuer les effets du changement climatique en développant des projets environnementoux.	LOT 3.1
en developpent des projets en montenentaux.	
ENTITE, Complèter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.	LOT 3.2
ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer	LOT 3.2 LOT 3.3
ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures	
ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le moillage entre les villages et vers les communes voisines. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments	LOT 3.3
ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. ENTITE, Développer un « repair café vélo » en collaboration avec	LOT 3.3
ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. ENTITE, Développer un « repair café vélo » en collaboration avec le PCS. ((manuscipie)) ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du	LOT 3.3 LOT 3.4 LOT 3.5

2. Modalités – Appel à projets VIS MON VILLAGE ! 2024 (Fondation Roi Baudouin)

APPEL à PROJETS : VIS MON VILLAGE ! 2024 (Fondation Roi Baudouin)

Début 23/01/2024 Candidature à soumettre jusqu'au 27/03/2024 Jusqu'à 5.000 €

De quoi s'agit-il?

La Fondation Roi Baudouin souhaite, via cet appel à projets « Viz mon village » (lancé en partenariat avec la Ministre wallonne de la Ruralité), soutenir l'engagement sociétal d'habitants wallons de communes rurales (villages, hameaux, quartiers) voulant réaliser un projet concret pour/dans leur village, afin de le faire vivre, càd d'améliorer la qualité de vie dans le village et/ou de renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés.

Quelles seront les caractéristiques des projets soutenus ?

Les projets qui seront pris en considération peuvent rencontrer un large éventail de préoccupations :

- Stimulation de la vie communautaire dans le village (eg; faire des activités ensemble pendant les loisirs, faire des choses ensemble pour le village, ...)
- Stimulation de la solidarité entre les habitants (ex. entraide mutuelle, échange de services, partage de terrain....)
- Stimulation des contacts entre habitants du village (gx; journal du village, site web du village, local communautaire, ...)
- Conservation ou création d'activités culturelles (ex; spectacle de quartier, cercles divers, ...)
- Amélioration du cadre de vie
 (egg entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre,...)
- ...

Oui est le public-cible ?

Les projets peuvent être introduits par :

- des (collectifs) d'habitants du village qui se sont associés soit de manière formelle (ex.: association sans but lucratif, ...), soit de manière informelle (ex.: association de fait, groupe d'habitants, comité de quartier/voisinage, plusieurs membres de la CLDR issus du même village et soutenus par leurs concitouens ...).
- des associations ou des organisations travaillant au niveau local (ex.: maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, ...) -> dans ce cas de figure, les activités ne doivent pas se limiter à toucher les membres mais bien un maximum d'habitants du village.

Les projets portés par les administrations communales et les services communaux (ex. : CPAS, Plans de Cohésion Sociale, la CLDR en soi ...) ne seront pas pris en considération dans le cadre de cet appel à projets.

Comment introduire un dossier de candidature?

1) S'assurer que l'on rentre dans les conditions de cet appel à projets :

En lien avec le projet :

- Oualité
- Attrait
- Originalité
- Faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s'est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l'équipement nécessaire, ...)
- Réalisme

En lien avec le caractère participatif du projet :

- · Participation active des habitants
- Implication d'habitants qui n'ont pas encore pris part à des initiatives locales (le dossier de candidature devra préciser qui sont ces "nouveaux" habitants : nombre, âge, ...)
- Durabilité du projet (le dossier de candidature devra montrer comment le projet évite l'effet 'one-shot')

En lien avec la plus-value pour le village :

- Réponse aux besoins des habitants
- · Amélioration de la qualité de vie du village

En lien avec la localisation du projet :

- Le projet est développé dans une commune rurale ou semi-rurale (l'aspect rural ou semi rural sera reconnu en suivant la Classification SPW ARNE des communes du Service Public de Wallonie DGO3 mise à jour en 2021)
- Le porteur de projet s'engage à participer à une matinée d'échange et de partage d'expériences avec les autres porteurs de projets soutenus, fin septembre/début octobre 2024. La date sera communiquée aux lauréats après la sélection
- Créer un compte (ou s'y connecter si déjà fait) via https://candidate.kbs-frb.be
- 3) Compléter le dossier en ligne (possible en plusieurs fois)
- 4) Envoyez notre dossier une fois celui-ci entièrement complété
- 5) Recevoir une confirmation par mail, ainsi que notre dossier de candidature en pdf.

Comment se passe la sélection ?

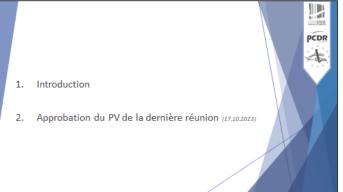
Pour chaque appel, un jury ou un comité de gestion composés d'experts indépendants évaluent les projets introduits. On reçoit un mail nous informant si notre projet a été sélectionné, ou non.

Ouelle est la procédure de réalisation et d'évaluation ?

Ceux qui voient leur projet sélectionné doivent fournir à la Fondation Roi Baudouin un rapport intermédiaire et/ou un rapport final attestant de la réalisation du projet, tel qu'indiqué dans la convention qu'ils auront signée. La FRB évalue aussi le processus et l'impact des projets pour en tirer des enseignements.

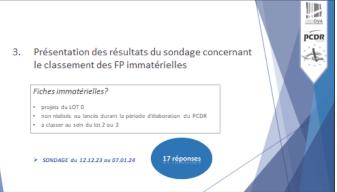
Powerpoint présenté en séance :

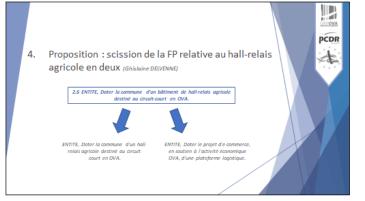


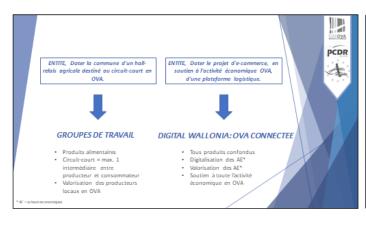






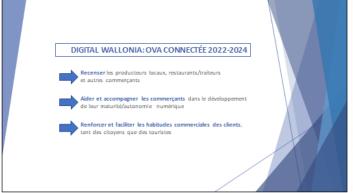














5. Proposition: modification de la FP espace polyvalent (Amélia ANGELETTI)

GREOVA

